



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## **Comité permanent du patrimoine canadien**

---

CHPC



NUMÉRO 028



2<sup>e</sup> SESSION



41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

**TÉMOIGNAGES**

**Le mardi 21 octobre 2014**

**Président**

**M. Gordon Brown**



## Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 21 octobre 2014

• (1530)

[Traduction]

**Le président (M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC)):** Bonjour à tous.

Je déclare ouverte la 28<sup>e</sup> séance du Comité permanent du patrimoine canadien.

L'ordre du jour est conforme à l'ordre de renvoi du mercredi 24 septembre 2014, le projet de loi S-213, Loi instituant la journée Lincoln Alexander.

Avant de commencer, j'allais proposer une réunion d'une heure afin d'entendre notre témoin, le sénateur Meredith, de passer aux questions puis à l'examen article par article du projet de loi. Si cela convient au comité, nous pourrions avoir un tour de questions de sept minutes et boucler le tout en une heure.

Je cède maintenant la parole au sénateur Meredith, qui a 10 minutes pour faire son exposé.

**L'hon. Don Meredith (sénateur, PCC):** Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, c'est vraiment un plaisir pour moi d'être ici cet après-midi pour parler d'un grand héros canadien, l'honorable Lincoln MacCauley Alexander. Il aimait ce pays. C'était l'un des citoyens les plus remarquables et les plus accomplis de notre temps. Par son travail acharné et sa force de caractère, il s'est élevé au-dessus des préjugés de son époque, en se consacrant à l'éducation et au service du public, et en prenant en main sa destinée.

Chers collègues, c'est avec beaucoup de gratitude que je fais appel à votre soutien en faveur du projet de loi S-213 qui désigne le 21 janvier comme journée Lincoln Alexander, qui est le jour de sa naissance, dans ce magnifique pays que nous chérissons.

Lincoln Alexander est connu chez nous pour le service exceptionnel qu'il a rendu au Canada et à la province de l'Ontario. Il a marqué l'histoire en devenant le premier Afro-Canadien élu au Parlement du Canada, le premier ministre afro-canadien d'un cabinet fédéral et, à titre de 24<sup>e</sup> lieutenant-gouverneur de l'Ontario, le premier représentant vice-royal afro-canadien. C'est un modèle pour beaucoup, et notamment pour moi.

Je fais appel à vous aujourd'hui pour appuyer et faire avancer ce projet de loi. Il ne s'agit pas de créer une fête nationale, mais de reconnaître, non seulement le caractère exemplaire d'une vie consacrée au service d'autrui, mais aussi les aspirations que le Canada offre à tous ses citoyens. Le projet de loi est bon, non seulement en raison du grand Canadien dont il tire son nom, mais aussi parce qu'il se fonde sur trois valeurs canadiennes exemplaires, je veux parler du devoir civique, de l'éducation et de la diversité.

Premièrement, la journée Lincoln Alexander est pour nous l'occasion de réfléchir à l'engagement que nous avons envers le devoir civique, de renforcer cet engagement, en se dévouant de façon désintéressée pour la collectivité, les amis et la famille.

Deuxièmement, la journée Lincoln Alexander est pour nous l'occasion de réfléchir à l'éducation et à l'apprentissage permanent, qui sont essentiels pour la réussite à la fois individuelle et collective dans un monde branché et concurrentiel.

Et enfin, la journée Lincoln Alexander nous offrirait l'occasion de réfléchir sur notre propre engagement envers un Canada diversifié, un pays que nous pouvons tous faire nôtre et dans lequel nous pouvons réaliser tout ce qu'il a à offrir, sans distinction de race, de couleur ou de croyance. Le devoir civique, l'éducation et la diversité sont d'excellents thèmes. Une journée Lincoln Alexander serait bonne pour le Canada.

Comme certains d'entre vous, j'ai eu le privilège de rencontrer à plusieurs reprises M. Alexander. C'était un homme chaleureux, ouvert et accueillant, qui n'avait pas peur de dire ce qu'il pensait. Il est né à Toronto, d'une famille d'immigrés antillais, qui travaillait dur. Lorsque je l'ai rencontré jeune homme, il m'a laissé un sentiment persistant de bonté à laquelle nous pouvons tous aspirer.

Pour vous raconter une petite anecdote, lorsque je travaillais dans ma communauté de Toronto en 2002, on a nommé Lincoln Alexander comme leader aux côtés du commissaire de police Julian Fantino, qui est aujourd'hui ministre des Anciens Combattants, pour examiner, avec d'autres leaders de la communauté, les causes de la violence chez les jeunes et y trouver des solutions.

Je n'étais alors qu'un jeune homme à la réunion. Tout le monde voulait intervenir et Linc, comme on l'appelait affectueusement, a dit: « Taisez-vous et laissez parler ce jeune homme. » J'ai pu ainsi, grâce à Linc, exprimer mes préoccupations devant tous ces leaders chevronnés. Nous sommes ensuite devenus proches et nous nous sommes rencontrés à plusieurs occasions. C'était pour moi un modèle. La valeur qu'il accordait à l'éducation et la grâce avec laquelle il excellait à tous les niveaux m'ont inspiré.

J'ai été également inspiré par son courage et son engagement dans la Seconde Guerre mondiale. Il a d'ailleurs été décoré pour son action dans les Forces royales canadiennes.

• (1535)

J'ai été inspiré par sa quête d'une carrière en droit et par la façon dont il a surmonté le racisme en étant l'un des plus brillants diplômés de la prestigieuse faculté de droit Osgoode. Il a su par exemple tenir tête à un professeur qui faisait des remarques racistes. Il l'a remis à sa place, au risque de ne pas pouvoir finir ses études. Voilà le genre de personnage dont nous parlons. C'est un grand Canadien. Peu après ses études, il devient conseiller de la reine.

Beaucoup de Canadiens, sans distinction de race, ont été inspirés par ses états de service, il a été notamment le premier député noir au Parlement du Canada, le premier ministre noir au Canada et le 24<sup>e</sup> lieutenant-gouverneur de l'Ontario, le premier membre d'une minorité visible à occuper ce poste.

Chers collègues, la force et la résilience sont les principales caractéristiques de son approche. Mais, dans un style vraiment canadien, c'est avec grâce et force tranquille qu'il a su faire face à des circonstances délicates.

Ainsi chers collègues, que signifierait une journée Lincoln Alexander pour le Canada? Que signifierait une telle journée pour les mères et les pères, les aînés et les jeunes, les leaders communautaires et les représentants des parties prenantes, les militaires hommes et femmes, les fonctionnaires et les bénévoles, sans oublier tous les autres?

Je vais élaborer brièvement sur les trois thèmes que j'ai mentionnés plus tôt.

Premièrement, une journée Lincoln Alexander serait l'occasion de réfléchir sur notre engagement envers le service public. Lincoln Alexander a cru dans la fonction publique, qui est un élément essentiel d'une démocratie mûre et en évolution. Par la contribution qu'il a apportée tout au long de sa vie à la communauté, dans de nombreux rôles, depuis son engagement dans l'armée jusqu'aux plus hautes fonctions de l'État, Lincoln Alexander a fait preuve d'un très haut niveau de civisme. Qu'elles le fassent contre salaire ou bénévolement, des millions de personnes au pays suivent aujourd'hui ses traces. Elles changent les choses. Lincoln Alexander contribuerait à célébrer tous ceux qui se dévouent à une cause. Son exemple sera certainement une source d'inspiration et amènera notamment les jeunes à faire preuve d'abnégation pour le bien public. Je l'ai souvent répété, nos jeunes ne sont pas simplement un pourcentage de la population, ils sont 100 % de notre avenir. Des gens comme Lincoln ont montré la voie au jeune homme que j'étais — oui, vous me direz que je ne suis plus si jeune aujourd'hui — et il a certainement fait une impression dans ma vie...

Deuxièmement, une journée Lincoln Alexander nous offrirait l'occasion de réfléchir sur notre engagement envers l'éducation. Lincoln a compris la relation forte et directe qu'il y a entre les investissements dans l'éducation, la réussite scolaire et la croissance économique, surtout en cette ère d'économie mondialisée. Sa mère a toujours fait valoir auprès de lui l'importance et l'atout précieux que représente une bonne éducation. Il a écouté, il a agi et il a réussi. Chaque enfant mérite d'acquérir les meilleurs outils pour réussir sa vie et c'est ce qu'offre une bonne éducation. L'histoire de Lincoln Alexander montre bien de quelle façon, dans le cadre de notre système d'éducation publique de calibre mondial, on peut s'équiper pour changer les choses pour tous les Canadiens.

Chers collègues, vous conviendrez que les jeunes auront une idée beaucoup plus claire de l'histoire du Canada lorsqu'ils apprendront les services rendus par ce grand héros canadien. Ils apprendront non seulement sa passion au service du pays, mais ils comprendront aussi qu'avec un travail acharné, une bonne personnalité et une volonté à

toute épreuve, tout est vraiment possible dans ce pays. Je suis moi-même un exemple de cette réussite. Il y a 38 ans, j'ai quitté la petite île de Jamaïque pour venir dans ce pays, ne sachant pas ce que me réserverait l'avenir, mais en m'attachant à acquérir une bonne éducation qui me permet aujourd'hui de servir au plus haut niveau. C'est ce que représente Lincoln Alexander pour ce pays.

Enfin chers collègues, une journée Lincoln Alexander serait l'occasion de réfléchir sur notre engagement envers une société diverse. Lincoln Alexander a compris la force du Canada où tous les citoyens ont le sentiment que s'ils se mettent à l'œuvre, ils seront assurés d'un accès juste à l'emploi, et de pouvoir contribuer au Canada. Lincoln Alexander est un modèle pour les jeunes de toutes les couleurs et de toutes les races.

• (1540)

Au cours de sa vie, Lincoln Alexander a noté que la notion d'égalité avait évolué pour le mieux. Il a en effet constaté l'évolution d'une série énergique de lois et de politiques, depuis la Charte des droits de 1982 jusqu'à la Loi canadienne sur les droits de la personne, qui visent toutes à assurer l'égalité en vertu de la loi.

Une journée Lincoln Alexander nous donnerait une autre raison de mettre en évidence le Canada comme l'un des meilleurs pays au monde. Nous reconnaissons que le Canada continue de progresser en tant que nation, mais nous pouvons vraiment nous rassembler autour de ce qui nous unit, plutôt qu'autour de ce qui nous divise. Chers collègues, l'appréciation de notre société pour les services rendus par Lincoln Alexander se manifeste peut-être dans le nombre de bâtiments et d'écoles, de routes et d'espaces publics qui portent son nom. Lincoln Alexander a reçu de nombreux diplômes honorifiques et des dizaines d'autres honneurs.

Il est clair que sa vie reste un brillant exemple de service, de détermination et d'humilité. Sans malice, il a combattu pour les bonnes causes et a fait de ce pays un endroit meilleur pour nous tous. Pour toutes ces raisons, je comparais devant vous pour vous demander d'appuyer le projet de loi S-213 du Sénat du Canada, qui vise à désigner le 21 janvier de chaque année comme la journée Lincoln Alexander dans ce magnifique pays du Canada.

Je vous remercie.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur le sénateur.

Nous passons maintenant au tour de questions.

Vous avez sept minutes, monsieur Sweet.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président, de cette possibilité de témoigner devant votre comité.

Monsieur le président, avant de faire une brève déclaration et de poser une question au sénateur, je tiens à le remercier de ce projet de loi et d'avoir l'honneur de le présenter à la Chambre des communes.

J'ai communiqué avec la veuve de Linc, Marni Alexander, qui se soucie de toute la reconnaissance dont celui-ci a fait l'objet au cours de sa vie. Le document qui en fait état a 10 pages. Je me demandais si je pouvais le présenter, monsieur le président, à titre de témoignage et le faire traduire pour qu'il soit publié dans les deux langues officielles et distribué aux membres du comité.

**Le président:** Est-ce qu'on est d'accord à ce sujet?

**Des voix:** Oui.

**Le président:** D'accord, poursuivez, monsieur Sweet.

**M. David Sweet:** Merci beaucoup, chers collègues.

Lincoln Alexander a servi notre pays dans l'Aviation royale du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, et en dépit de toutes les barrières sociales qui décourageaient les Canadiens noirs d'avoir les mêmes aspirations que ceux de race blanche, il fait des études à l'université McMaster et entre à la faculté de droit Osgoode. Il est nommé conseiller de la reine en 1965 puis devient, entre autres, le premier député noir du Canada, le premier ministre noir du Cabinet et le premier lieutenant-gouverneur noir.

Linc était le fils d'une femme de ménage et d'un bagagiste. S'il respectait leur emploi, il ne voulait pas s'y limiter et il ne voulait pas qu'on s'en contente à cause de la couleur de sa peau. Il a écouté les conseils de sa mère et a travaillé dur pour obtenir une éducation, ainsi que pour représenter sa communauté au Parlement. Linc a été élu à la Chambre des communes comme député progressiste-conservateur en 1968 en représentant la circonscription de Hamilton-Ouest. Avant que cette circonscription ne soit divisée en trois, dont celle que je représente, à savoir Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, son siège a été occupé par Ellen Fairclough, qui a été nommée par le premier ministre conservateur John Diefenbaker première femme ministre du Cabinet. À titre de ministre de l'Immigration dans le Cabinet de Diefenbaker, Ellen Fairclough a réformé notre système d'immigration en démantelant les politiques favorisant un Canada réservé aux blancs. Diefenbaker a été aussi l'une des personnes qui a travaillé dur pour convaincre Linc de se présenter dans Hamilton-Ouest. Nous avons une communauté très inclusive et je suis fier que nous puissions faire partie de l'histoire de Lincoln Alexander dans Hamilton.

Encore une fois, merci beaucoup, monsieur le sénateur.

J'aimerais commencer par une question. Après avoir quitté la scène politique, Linc a présidé la Fondation canadienne des relations raciales et a été chancelier de l'Université de Guelph de 1991 à 2007, ce qui fait de lui la personne qui a le plus longtemps occupé ce poste. Cette fonction était d'autant plus opportune pour lui qui comprenait la valeur de l'éducation, d'où le titre de sa biographie *Go to School, You're a Little Black Boy* qui reprend les mots que lui disait sa mère lorsqu'il était enfant.

Lorsque son parti a formé le gouvernement en 1979, Lincoln est devenu le premier ministre noir d'un cabinet. Quelle portée cette nomination a-t-elle eue sur le Canada, jusqu'à ce jour ?

• (1545)

**L'hon. Don Meredith:** Monsieur, lorsque je pense à Lincoln Alexander et au modèle exemplaire qu'il a été pour le Canada, sa principale réalisation, qui a été de faire tomber les barrières malgré les difficultés, témoin de la vie qu'il a menée. Où qu'il se trouvait dans la société, il y a contribué. Et c'est pour cette raison, je pense, que nous débattons de ce projet de loi: sa vie exemplaire a inspiré des jeunes comme moi. J'ai écouté les histoires qu'il a vécues, j'ai appris tous les obstacles qu'il a surmontés et j'ai eu l'occasion de le rencontrer. En faisant tomber ces barrières, il a apporté une magnifique contribution à ce grand pays. Pour cette raison, je suis ravi de présenter ce projet de loi en reconnaissance de son action. Ce héros est vraiment une source d'inspiration pour tous les Canadiens, et surtout pour les jeunes.

**M. David Sweet:** Nelson Mandela est venu en visite au Canada après que Brian Mulroney ait nommé Linc lieutenant-gouverneur. Le motif de sa visite était surtout de souligner le travail accompli pour combattre l'apartheid à partir du premier ministre Diefenbaker jusqu'à Brian Mulroney. En tant que lieutenant-gouverneur, Linc a eu la chance d'accueillir Mandela à l'aéroport Pearson.

Vous avez fait beaucoup pour votre communauté. Quelle incidence votre travail a-t-il eue sur la communauté noire du Canada en général?

**L'hon. Don Meredith:** Lorsque vous avez des modèles comme Lincoln Alexander, votre sentiment d'appartenance à la communauté existe peu importe votre provenance. Ces temps-ci, nous voyons beaucoup de jeunes qui sont marginalisés, monsieur Sweet, et nous avons travaillé dur. Je pourrais donner des exemples de ce qu'a fait Linc pour renforcer notre communauté afro-canadienne. Son action a fait des vagues. Il y a plus d'un million de Noirs au Canada.

Le week-end dernier, je suis allé à Montréal pour la célébration du 107<sup>e</sup> anniversaire de la Union United Church. L'histoire est remplie de figures importantes sur lesquelles nous pouvons prendre exemple, comme Oscar Peterson et Oliver Jones, des musiciens qui ont su nous émouvoir. De par sa contribution, Lincoln Alexander fait partie de ceux-là. Je crois que le fruit est mûr, je crois que c'est le bon moment de passer aux actes. Les États-Unis ont la Journée Martin Luther King. Nous n'avons pas de héros afro-canadien susceptible d'inspirer les jeunes et auquel la diaspora africaine peut vraiment s'identifier — et tous les Canadiens, à juste titre. Mais, ce qui est encore plus important, c'est qu'il est la preuve que nous pouvons travailler les uns avec les autres et venir à bout de nos problèmes.

À l'approche du 150<sup>e</sup> anniversaire, en 2017, je crois que le pays se rendra un fier service en honorant un homme qui a tant fait pour lui.

**M. David Sweet:** En dernier lieu, j'aimerais vous donner la chance de relater une expérience personnelle dont vous n'auriez pas fait mention dans vos commentaires préliminaires. L'une des choses qui m'ont toujours impressionné au sujet de Lincoln Alexander est le fait qu'il pouvait se retrouver sur une estrade avec une élite d'intervenants et rester tout à fait à l'aise, parlant avec éloquence. Or, il pouvait tout aussi bien se retrouver avec des gens tout à fait ordinaires et se comporter comme s'il les avait connus toute sa vie, comme s'ils avaient été de bons amis. Une fois, quand j'ai perdu une élection, il m'a agrippé par la cravate — il venait de commencer à se déplacer en fauteuil roulant —, il m'a tiré vers lui et il m'a dit: « As-tu l'intention de te représenter? » J'ai répondu que oui et il m'a dit: « Eh bien, assure-toi de bien te rappeler de cette leçon. Tu comprends, il faut que tu passes au second niveau. » Il a été un peu plus direct que cela, mais je vais en rester à ces commentaires.

• (1550)

**Le président:** Je regrette d'avoir à vous interrompre, mais vous avez déjà dépassé votre limite de temps. Merci beaucoup.

**M. David Sweet:** Merci, monsieur le président.

[Français]

**Le président:** Monsieur Nantel, je vous cède la parole pour sept minutes.

**M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie également, monsieur le sénateur.

C'est effectivement un projet très rassembleur. Vous savez certainement que nous y sommes favorables. En effet, nous avons maintes fois tenté de rendre hommage à M. Alexander. Or nous avons eu l'impression que, pour le Parti conservateur, mettre cela en avant à tout prix était une affaire personnelle.

J'espère que l'adoption de ce projet de loi va se faire dans un climat de grande fraternité et qu'il n'y aura pas de « pétage de bretelles » de la part des conservateurs, c'est-à-dire qu'ils ne feront pas comme si c'était leur affaire et leur héros. Ce serait un peu dommage. Je crois que ce ne serait pas là rendre hommage à celui que vous appelez Linc, du moins si je me fie à tout ce que j'ai entendu à son sujet.

On parle souvent des jeunes, de la jeunesse, de l'exemple que représente M. Alexander pour ces personnes. Au-delà d'une journée officielle, comment pourrait-on transmettre... Je me mords la langue pour ne pas parler de *roll out*. En effet, j'ai peur qu'il soit partisan.

J'aimerais que l'on fasse preuve de « wikipédisme » et de neutralité. Je voudrais que l'on décrive les réalisations de M. Alexander de telle façon que cela inspire les jeunes.

Avez-vous une idée de la façon dont ce sera récupéré? J'espère que ce sera le moins partisan possible.

[Traduction]

**L'hon. Don Meredith:** Je crois qu'il est important de reconnaître que cela concerne tous les Canadiens. Ce n'est pas une question politique. Il y a un gouvernement conservateur, et je représente ce gouvernement au Sénat. Nous parlons d'un Canadien que nous devrions honorer, de ses réalisations et de l'incidence qu'il a eue sur la vie des Canadiens, notamment sur celle de nos jeunes.

Je crois que l'adoption de ce projet de loi et les célébrations qui suivront... J'ai mentionné la chose à certains de mes collègues: j'aimerais que nous ayons un événement sur la Colline où nous pourrions recevoir sa famille et discuter des façons de veiller à ce que ses contributions soient mises en relief et que nous en retrouvions le récit dans nos livres et que ces livres soient disséminés dans toutes les bibliothèques du pays, afin que l'homme ne soit jamais oublié. Il pourrait y avoir un monument où les Canadiens pourraient venir lui rendre hommage de manière non partisane.

Selon moi, ceci n'est pas une question partisane. Ce qui importe, c'est de faire en sorte que les Canadiens soient unis et réunis autour de l'un des leurs qui a eu une incidence sur ma vie, la vôtre et celle de tous ceux qui sont assis autour de cette table. C'est aussi un exemple patent de notre capacité à s'unir sans égard pour nos parcours respectifs et l'endroit d'où nous venons. Nous voulons honorer un homme qui nous a poussés les uns vers les autres et qui a su surmonter certains obstacles que le destin a mis sur son chemin. Il nous a en outre donné un exemple formidable de ce qu'il est possible de faire dans ce pays lorsque que l'on vous en donne la chance, profiter de l'éducation, nos jeunes... Et je me retiens de ne pas tomber dans la question du taux de décrochage chez les jeunes à risque d'un bout à l'autre du pays. C'est la raison pour laquelle je travaille avec tant d'acharnement à la mise en place d'une stratégie nationale, pour veiller à ce que nous n'oublions pas les jeunes marginalisés de tout le Canada. Je crois l'avoir dit dans mes commentaires préliminaires, les jeunes sont 100 % de qui nous serons demain, et pas seulement un pourcentage de la population.

**M. Pierre Nantel:** C'est une idée très forte que de percevoir les jeunes comme étant notre avenir. Vous avez tout à fait raison.

[Français]

Pour nous, ce sera très naturel de soutenir ce projet de loi. J'espère que la camaraderie que vous présentez ici existera toujours lorsque viendra le temps de faire le dépôt à la Chambre des communes. J'espère également que tous les partis soient invités à l'éventuelle conférence de presse.

Je vous remercie. Je n'ai pas d'autre question.

• (1555)

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Nous allons maintenant poursuivre.

[Français]

Monsieur Dion, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

**L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.):** Monsieur le président, je n'ai pas de question. Je tiens seulement à féliciter le sénateur Meredith. Je crois que son exposé a très bien expliqué pourquoi nous devrions l'appuyer. Monsieur le sénateur, sachez que le caucus libéral et son chef, le député de Papineau, vous félicitent. C'est une initiative formidable, et nous sommes fiers de l'appuyer.

**L'hon. Don Meredith:** Merci beaucoup, Stéphane, c'est très apprécié.

**Le président:** Merci, monsieur Dion.

Nous allons maintenant passer à M. Young, pour sept minutes.

**M. Terence Young (Oakville, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Et merci, sénateur, pour cette initiative fort appropriée ainsi que pour l'éloquente démonstration que vous avez faite des raisons qui vous ont motivé à présenter ce projet de loi, démonstration que j'ai trouvée sincèrement touchante.

J'ai connu Lincoln Alexander. Je l'ai rencontré un certain nombre de fois au cours de ma vie. Je voulais simplement vous en glisser un mot, car je crois que cela pourrait s'avérer utile.

Je l'ai rencontré alors qu'il était lieutenant-gouverneur. C'était quelqu'un d'une grande dignité et un homme foncièrement généreux. Il souriait beaucoup. Je me souviens encore de sa poignée de main à la fois ferme et chaleureuse, et de son grand sourire. Il savait comment vous toucher. Il traitait un premier ministre et un enfant de la même façon. Il se serait penché pour écouter l'un et l'autre avec le même grand sourire et le même respect. Tous ceux qui l'ont rencontré l'ont aimé. Ils ont aimé faire sa connaissance et ils se sont souvenus de lui. Il y avait quelque chose de grand dans cet homme affable. Je comprends pourquoi on l'a invité à jouer des rôles de plus en plus importants et comment, dans l'exercice de ses fonctions, il a pu devenir un modèle pour les plus jeunes.

J'étais assis à côté de lui, sur l'estrade, à l'occasion d'une collation des grades qui se tenait à l'Université de Guelph. J'étais l'adjoint parlementaire chargé des collèges et des universités, et le président avait demandé que je sois présent. Les étudiants passaient tour à tour sur l'estrade, et lui prenait le temps de parler à chacun d'eux, doucement et de façon privée, veillant à ne jamais se répéter. N'importe qui aurait abandonné les variations au bout de 10 ou 20 étudiants, mais pas lui. Ses propos étaient toujours différents. Il leur parlait un peu pour qu'ils se sentent importants. Cela non plus, je ne l'oublierai jamais. C'était un homme modeste qui parlait à la royauté et à la Reine avec la même élégance que lorsqu'il s'adressait à un écolier ou à un chauffeur de taxi.

Je vous remercie sincèrement d'avoir fait cette proposition. Comme je l'ai dit, c'est tout à fait approprié d'honorer un homme de la trempe de Linc Alexander, qui gagnait l'estime de tous ceux qu'il rencontrait. Les gens avaient de l'affection et du respect pour lui. Ce que vous proposez est une façon formidable d'amener les Canadiens à mieux le connaître et, notamment, de faire en sorte que nos jeunes enfants et nos minorités voient tout ce qu'était cet homme: un homme ordinaire de Hamilton qui s'est servi de son éducation pour faire de grandes choses.

**L'hon. Don Meredith:** Monsieur Young, je crois qu'il est important que nous honorions cet homme, que nous reconnaissons son importance et les importantes choses qu'il a faites pour le Canada, afin que les jeunes aient un modèle, qu'ils aient quelqu'un qui les inspirera, par son exemple, à surmonter les obstacles, les mauvais coups du sort, le racisme et la discrimination... de son propre professeur, alors qu'il faisait son cours de droit...

Il a tenu tête à son professeur pour un commentaire qu'il avait jugé désobligeant et que le professeur n'aurait pas dû faire. Un tel épisode peut inspirer nos jeunes, car il leur fait prendre conscience qu'il y aura des obstacles, certes, mais qu'ils devront aussi se tenir debout. C'est ce qu'a fait Lincoln et c'est la raison pour laquelle il s'est vu peu à peu confier des rôles de plus en plus importants, comme vous venez de le mentionner. On est allé le tirer de sa retraite pour qu'il vienne régler des problèmes dans notre communauté. Il était comme un adhésif. Si Lincoln se prononçait sur tel ou tel sujet, vous deviez prendre des mesures en ce sens. Je crois que le pays a besoin d'entendre plus de messages de ce type au fur et à mesure que s'étend cette grande mosaïque où nous vivons. Il est très important que nous prenions les moyens pour faire connaître ces héros qui sont les nôtres, comme nous l'avons fait, tout juste hier, en reconnaissant Elisapee, qui a démarré le projet Angel Street pour aider les femmes du Nunavut et remédier à la violence. Le pays est rempli de Canadiens formidables qui font des choses remarquables suscepti-

bles d'inspirer nos jeunes. C'est la raison pour laquelle je pousse l'adoption de ce projet de loi avec tant d'enthousiasme.

Encore une fois, chers collègues, je vous remercie de votre soutien. Je sais que cela aura un effet formidable sur nos jeunes ainsi que sur tous les Canadiens.

• (1600)

**Le président:** Merci, monsieur Young.

Merci, sénateur Meredith.

Nous voilà donc rendus à l'adoption article par article.

**Le président:** L'article 2 est-il adopté?

(Il est convenu que l'article 2 soit adopté.)

**Le président:** L'article 3 est-il adopté?

(Il est convenu que l'article 3 soit adopté.)

**Le président:** Le titre abrégé est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Le préambule est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Le titre est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix:** Oui.

**M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC):** Monsieur le président, il serait peut-être utile d'avoir un vote par appel nominal afin de souligner notre unanimité et le fait que nous sommes tous d'accord à ce sujet. Je crois qu'un vote par appel nominal nous sera des plus utiles.

**Le président:** Êtes-vous d'accord avec la tenue d'un vote par appel nominal?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Le projet de loi est-il adopté?

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Le projet de loi a été adopté à l'unanimité.

Êtes-vous d'accord pour que le président fasse rapport du projet de loi à la Chambre?

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Très bien. Merci beaucoup. Merci, sénateur Meredith, et merci au comité.

La séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>